

**LA MOBILISATION EST INDISPENSABLE  
POUR LA RETRAITE PAR RÉPARTITION !**

**BONNE ANNÉE DE LUTTES  
ET DE SUCCÈS !**

**Groupe des élu.e.s CGT :**

**Collège des Actifs :** Cécile Marchand ; Jean-Luc Gibelin ;  
Ludovic Degraeve ; Corinne Michel ; Aldo Pitarresi ;  
Jean-Maurice Marion.

**Collège des Retraité.e.s :** Nicole Bernabé ; Claude Barré.

### EDITO

#### **SE DÉFENDRE, C'EST LÉGITIME ET INDISPENSABLE !**

Au fur et à mesure des réunions du conseil d'administration de la CNRACL, nous constatons une volonté forte des tutelles de peser sur le fonctionnement de notre caisse de retraite.

Peser pour le soumettre aux logiques du ministère de l'économie et des finances, pour en faire un service de « Bercy » loin de la réponse aux besoins des retraité.e.s et des actif-ve-s.

Cela passe par les attaques contre les moyens financiers de notre caisse ; mais aussi par les exigences que cherchent à imposer les tutelles pour la future convention d'objectifs et de gestion (COG) et les non réponses aux questions légitimes de la commission règlementation...

Il est indispensable de faire connaître largement ces attaques et d'envisager des mobilisations des agents des collectivités publiques et des établissements de santé et d'action sociale, ainsi que celles des retraité.e-s, car le fonds d'action sociale représente aussi une cible du viseur gouvernemental.

Le régime solidaire par répartition et à prestation définie est viable. Il constitue l'avenir pour une société juste et équitable. Ne laissons pas ce conquies d'Amboise Croizat être détruit pas le gouvernement d'un président qui fête son anniversaire dans le patrimoine national !

#### **CLIMATS, LA LETTRE DES RETRAITÉ-E-S DE DÉCEMBRE EST PARUE**

**Sommaire :**

- » L'actu retraite avec la création de l'espace personnel
- » Infos pratiques avec des informations sur le moteur de recherche made in France
- » Le point juridique avec les informations sur les impôts
- » Société avec les Fêtes de famille
- » Evasion pour les Fêtes de fin d'année...

#### **LETRE EN DIRECTION DES ACTIF-VE-S**

**Sommaire :**

- » Vos droits :  
Demandez un RIS rectificatif
- » Le congé parental et la retraite
- » Les démarches préalables au départ en retraite

## COMMISSION DES COMPTES

Il se confirme que le régime ne devrait connaître un résultat technique déficitaire qu'à compter de 2020. Cependant, en raison de sa contribution à la compensation inter-régimes, le résultat net sera déficitaire dès 2018. Cette donnée a pour conséquence un très probable besoin d'emprunts dits à court terme en 2019, tandis que le niveau de réserve devrait être tel en 2020 que l'obtention de financements externes, pourtant nécessaires, n'est pas certain, ce qui placerait le régime dans une situation très délicate.

Cette évolution est le résultat d'une croissance du nombre de pensions servi plus rapide que celui des cotisations.

Suite à la sollicitation de la CGT, le principe d'une réunion spécifique de la commission des comptes sur les aspects de la compensation de solidarité a été retenu en lien avec la future réforme gouvernementale des retraites

Pour le budget 2018, la direction du budget et celle de la sécurité sociale ont envoyé un courrier au président du conseil d'administration, M. Domeizel. Le gouvernement veut imposer de baser le budget 2018 sur l'exécuté 2016 et non sur le prévisionnel 2017, comme d'usage. C'est un véritable bras de fer qu'impose le gouvernement. Il veut asphyxier notre régime et lui appliquer une terrible cure d'austérité.

La commission rejette ces demandes d'autant que le Président Domeizel a écrit un courrier rappelant les prérogatives du CA de voter et de fixer le budget en toute indépendance...

Le bureau a retenu, à la demande de notre groupe, la proposition de bien partir du budget prévisionnel 2017 pour la constitution du budget 2018 et le conseil d'administration a suivi.

## FORMATIONS RETRAITE ET INVALIDITÉ AUX DÉLÉGUÉ-E-S ET REPRÉSENTANT-E-S SYNDICAUX



### FORMATIONS POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES : RÈGLEMENTATION CNRACL, FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION, INVALIDITÉ ET RAFFP

#### → CALENDRIER 2018

##### Dates

Bordeaux	19 au 22 mars 2018
Bordeaux	14 au 17 mai 2018
Bordeaux	4 au 7 juin 2018
Bordeaux	24 au 27 septembre 2018
Bordeaux	8 au 12 octobre 2018
Bordeaux	12 au 15 novembre 2018

#### → FORMATIONS POUR LES OS QUI SIÈGENT EN COMMISSION DE RÉFORME

##### Dates

Paris	14 et 15 mars 2018
Amiens	27 et 28 mars 2018
Strasbourg	29 et 30 mai 2018
Lyon	18 et 19 septembre 2018
Bordeaux	3 et 4 octobre 2018
Marseille	17 et 18 octobre 2018

##### → Rappel :

- Les formations sur la « réglementation » CNRACL (6 formations sur l'année) se déroulent sur 4 jours (du lundi à 14H au jeudi à 12H) à Bordeaux.
- Les journées de formation Invalidité (6 formations sur l'année) se déroulent sur 2 jours en région.
- Les demandes sont centralisées par les Fédérations CGT.

## COMMISSION RÉGLEMENTATION

■ Sur la communication aux actifs, nous avons souligné l'augmentation réelle des consultations en ligne des CIR (Comptes individuels retraite) révélant un réel besoin pour les actifs et un pourcentage d'EIR (entretien individuel retraite) abandonnés en augmentation à 13% s'expliquant par un niveau de CIR incomplets de 25% environ... C'est le signe de l'échec des différentes réformes de retraite qui se sont succédées, le droit à l'information n'est donc pas respecté.

■ Concernant l'extension des critères d'homologation des réseaux souterrains, la représentante de la direction du budget indique qu'un courrier rejetant cette demande est à la signature... Nous avons contesté cette décision et rappelé qu'en cas d'accident sanitaire, la responsabilité incomberait aux pouvoirs publics qui ne pourront pas invoquer l'ignorance de ces situations.

■ Concernant la limite d'âge de la catégorie active et la reconnaissance des services actifs qui sont des demandes très anciennes, les tutelles renvoient à la future réforme des retraites sans en donner le contenu... Nous avons aussi demandé le temps réel de traitement d'un dossier de liquidation lorsque le service gestionnaire est amené à faire le double calcul en cas de prolongation d'activité...

■ Concernant la condition des 6 mois dans les reclassements PPCR, lors de la commission de la réglementation du 20 septembre 2017, le service gestionnaire a présenté les conditions de mise en œuvre de la réforme PPCR (modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) retenues par le service gestionnaire et par le SRE, dans l'hypothèse où l'arrêté de l'employeur est pris postérieurement à la radiation des cadres.

La commissaire du gouvernement (DSS) a indiqué avoir sollicité l'expertise de la DGAFP sur cette question. La commissaire du gouvernement (DB) précise la position commune DSS, DB et DGAFP arrêtée sur cette problématique : dans la mesure où les décrets PPCR, qu'ils aient ou non une portée rétroactive, imposent une date de reclassement, les arrêtés de reclassement pris par les employeurs après la radiation des cadres doivent être pris en compte dans le calcul de la pension, que le décret ait ou non une portée rétroactive. En effet, l'agent ne doit pas être pénalisé par le retard pris par l'employeur dans l'émission des arrêtés de reclassement.

■ Prise en compte des jours de grève : à la demande des administrateurs, le service gestionnaire présente un point sur les modalités de prise en compte des jours ou des heures de grève dans la pension. Il indique que dans certains cas, il y a divergence entre la réglementation et la pratique, compte tenu des contraintes du système d'information, et les déclarations de certains employeurs. Nous avons exprimé notre grande inquiétude relative à cette pratique qui semble avoir évolué de la part du service gestionnaire. Le groupe CGT estime que cette pratique défavorable aux agents porte atteinte au droit de grève, s'interroge sur la manière dont les employeurs déclarent les périodes de grève. Dans l'attente de l'expertise de cette problématique complexe par le service gestionnaire, la composante CGT a réclamé la suspension des retenues et l'arrêt de la comptabilisation des heures ou jours de grève. Le Conseil a retenu notre demande de moratoire... Il est important de vérifier employeur par employeur les conditions de déclaration envoyées à la caisse... ■

## CALENDRIER DES RÉUNIONS 2018

### COMMISSIONS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ 20, 21 et 22 mars
- ✓ 19, 20 et 21 juin
- ✓ 25, 26 et 27 septembre
- ✓ 18, 19 et 20 décembre

### COMMISSION DES COMPTES SUPPLÉMENTAIRES :

- ✓ 24 mai
- ✓ 29 novembre



## COMPTE RENDU CIP

### ☒ DEMANDE DE SUBVENTION SUR PLUSIEURS PROJETS :

#### ⇒ **Projet de réseau dans les Pays de la Loire sur l'amélioration de la qualité de vie en EHPAD :**

4<sup>ème</sup> passage de ce dossier en commission, les administrateurs CGT redisent que ce projet semble intéressant, mais que la présence de la FHF ne nous convient toujours pas ; de plus nous souhaitons que ce projet dépasse le local et soit porté au niveau national par le FNP de la CNRACL.

Il a été décidé d'allouer la subvention demandée, à la suite du retrait de la FHF du groupe de travail et du portage national du projet.

#### ⇒ **Projet de la Communauté d'agglomération du syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement des coteaux et de la vallée de l'Hers (SICOVAL) sur les risques psychosociaux :**

Pour les administrateurs CGT, ce projet pose plusieurs questions : il s'agit de subventionner (pour rappel, les subventions proviennent des cotisations des agents affilié-e-s à la CNRACL), une fois de plus, la suite de la mise en place d'un DU, ce qui est de la responsabilité de l'employeur. De plus, il y a un nombre important de salarié-e-s non affilié-e-s à la CNRACL, et la CARSAT ne finance rien pour ce projet. Nous avons signalé aux tutelles que la problématique des regroupements des collectivités, suite à la Loi NOTRe, n'était en rien de la responsabilité des agents... et que cette demande était certainement la première d'une longue liste. Ce que nous ne pourrions accepter.

Les employeurs ont été, comme la CGT, très critiques sur ce projet... Néanmoins, devant la faible somme demandée, accord de la commission.

Un prestataire extérieur étant présent sur cette démarche, le groupe CGT a demandé à nouveau un état de tous les prestataires qui interviennent sur les projets financés par la CNRACL.

#### ⇒ **Projet de démarche collective de Courchevel sur les troubles musculo-squelettiques :**

Projet qui nous semble intéressant pour les agents, malgré la présence d'un prestataire externe, nous sommes d'accord pour soutenir cette demande.

#### ⇒ **Projet de démarche collective de la communauté d'agglomération de Roanne sur la maîtrise des risques par tous les agents :**

Ce projet est le 3<sup>ème</sup> déposé par cette collectivité, nous avons considéré que les objectifs par rapport aux subventions précédentes versées n'ont pas été atteints, donc refus sur cette demande.

#### ⇒ **Projet du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques au titre des options du dispositif de conventionnement :**

Sur ce projet rentre dans le cadre des conventionnements CDG... Nous avons largement dénoncé la situation inégalitaire avec FPH... En effet, si on prend ce centre de gestion par exemple, et selon l'avis même des services gestionnaires, on comprend que ce Centre de Gestion a bien compris la façon de monter les dossiers de demande de subvention. Il a cumulé la presque totalité des subventions possibles...

Malgré ces réserves, accord de la commission.

#### ⇒ **Expérimentation de démarches innovantes relatives aux transitions professionnelles :**

Deux projets sont proposés, un sur l'accompagnement, par le CNFPT et le FNP de la CNRACL, de plusieurs collectivités volontaires du Limousin et de Poitou-Charentes ; l'autre est un projet de l'établissement public de coopération intercommunale EVOLIS 23 (Creuse)

Ces deux projets ont pour objectifs d'identifier les conditions de réussite d'un accompagnement des transitions professionnelles et de définir les contours d'une offre de services adaptée en expérimentant des accompagnements de mobilité, des parcours de qualification ou/et requalification

Accord de la commission... La CGT redit que la situation des agents devient compliquée, suite à l'allongement de la durée d'assurance pour ne pas subir de décote (pour rappel, la CGT considère que la décote est un vol de nos cotisations versées, et empêche donc les agents de partir selon leur choix de vie). Le gouvernement continue à vouloir faire disparaître la catégorie active... et renvoie à un hypothétique chantier « pénibilité », suivi maintenant de la future réforme des retraites;

⇒ **Sur le logiciel Prorisq**, les administrateurs CGT ont rappelé notre demande auprès des tutelles, de rendre ce logiciel obligatoire pour la déclaration des absences liées à des raisons de santé.

Il faut absolument avoir des moyens pour déployer Prorisq, et que la BND (banque nationale des données) devienne véritablement un outil de référence... sans cela nous avons des difficultés pour mettre en place une véritable politique de prévention dans la FPH et dans la FPT.

Nos syndicats doivent s'emparer de cette problématique, via les CHSCT, et imposer la mise en place ainsi que l'utilisation du logiciel dans les collectivités et dans les établissements, avec un accès pour les mandaté-e-s de cette instance.

Une délibération a été construite en commission, pour que le service gestionnaire dispose de moyens financiers pour lancer une étude pour voir comment faire évoluer

ce logiciel. Seule la CFDT s'est abstenue... à notre grand étonnement.

### ⇒ **Cadrage de l'étude relative à la couverture du territoire par le FNP de la CNRACL :**

Cette présentation fait suite à la séance du 21 septembre 2017, où la Commission de l'invalidité et de la prévention a demandé une fois de plus la réalisation, d'une étude relative à la couverture du territoire par le Fonds national de prévention de la CNRACL en distinguant les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les objectifs de l'étude sont de : dresser un bilan de la couverture du FNP (bilan global, en distinguant la FPT et la FPH, par strate d'employeurs, par thématiques),

déterminer les natures des éventuelles disparités (géographique, par nature d'employeurs, par strate d'employeurs), rechercher les raisons des disparités, établir un bilan des options passées avec les Centres de gestion...

Le dispositif de conventionnement défini en 2011 se termine en 2017, jusqu'à l'adoption du nouveau plan pluriannuel dans le cadre de la nouvelle COG ... Débat qui s'annonce très compliqué devant le manque de respect du gouvernement pour les agents affilié-e-s à la CNRACL... Pour ne pas léser certains centres de gestion, il est proposé de prolonger provisoirement pour l'année 2018 et pour une seule convention socle, la possibilité au centre de gestion de pouvoir en faire la demande. ■

## ☒ **POINTS DIVERS**

Pour information, les résultats de l'étude sur le port de la cagoule par les sapeurs-pompiers a été reportée au début de l'année 2018. Nous attirons l'attention de tous nos camarades, sur les dangers qui pèsent sur la volonté du gouvernement de faire disparaître la catégorie active. ■

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DU PARTENARIAT

### ☒ **PARTENARIAT HOSPITALIER 2015-2017**

↪ 72 conventions hospitalières ont été signées couvrant 82 départements (conventions départementales et pluri-départementales).

↪ N'ont pas signé de convention les départements suivants : Alpes Maritimes, Ardèche, Aube, Aveyron, Bouche du Rhône, Cantal, Creuse, Doubs, Ille et Vilaine, Lot, Morbihan, Pas de Calais, Hautes Pyrénées, Seine et Marne, Yvelines, Var, Essonne, Hauts de Seine, Val d'Oise.

### ☒ **PARTENARIAT TERRITORIAL CDG 2015-2017**

↪ Tous les CDG ont signé, soit 96 conventions.

### ☒ **PARTENARIAT HOSPITALIER : ENQUÊTE DE SATISFACTION**

Le service gestionnaire a présenté les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des employeurs et rattachés à un correspondant hospitalier. Cette enquête avait pour objet de recueillir leurs avis sur les missions définies dans la convention de partenariat que le correspondant hospitalier exerce auprès des établissements de son territoire (information, formation et assistance). 1528 établissements ont été destinataires d'un questionnaire dématérialisé.

↪ Taux de réponse : 730 questionnaires soit 48%

Globalement, le partenariat est jugé positif, le volet information est jugé satisfaisant mais varie en fonction des départements. Le service gestionnaire mènera une analyse par département afin de tenter d'identifier les raisons de cette variation et de proposer des pistes d'amélioration.

La CGT a demandé, par le biais d'une autre enquête, de rechercher le niveau de la satisfaction des agents, notamment pour les agents proches de la retraite.

### ☒ **PARTENARIAT CNRACL - FHF**

↪ Le service gestionnaire présente un point d'étape des modalités de mise en place du dispositif expérimental d'optimisation des actes de gestion retraite dans le cadre du futur partenariat avec la FHF.

↪ Après la phase de configuration des dispositifs expérimentaux qui s'est déroulée de septembre à décembre 2017, la deuxième phase, qui s'étendra de janvier à juin 2018, portera sur l'accompagnement à la mise en œuvre puis à l'évaluation des dispositifs (bilan de l'expérimentation).

**Le service gestionnaire informe que les établissements volontaires pour cette expérimentation sont :**

- pour le scénario 1 : (élargir le périmètre des correspondants hospitaliers) : le CHU de Nantes (44)
- pour le scénario 2 : (mutualisation partielle à l'échelle d'un territoire ou GHT ou GCSMS) : le GCSMS de Fontenay-sous-Bois (94) et le GHT de Montreuil (93).

## ☒ **POINT D'AVANCEMENT : COMPLÉTUDE DES CIR**

Pour 2 260 901 affiliés actifs en octobre 2017, le taux de CIR complets est de 75,1% :

### ■ **Par fonction publique :**

- ↳ 78,9% pour les employeurs territoriaux
- ↳ 72,2% pour les employeurs hospitaliers

### ■ **Selon le nombre d'affiliés :**

- ↳ 76,8% pour les employeurs ayant moins de 500 affiliés
- ↳ 76% pour les employeurs ayant plus de 500 affiliés
- ↳ Les CIR sont, en moyenne, alimentés à 93,9%

La CGT fait remarquer qu'en moyenne un agent sur quatre détient un CIR incomplet et qu'il existe environ 15% d'abandon d'EIR pour motif d'incomplétude.

La CGT souhaite un vrai débat sur le défaut de mise en œuvre de la loi 2003 sur le Droit à l'Information.

## ☒ **PRÊTS AUX COLLECTIVITÉS**

### ■ **Nouveaux dossiers remplissant les conditions ayant été acceptés :**

- ↳ Centre Hospitalier intercommunal de Castelsarrasin-Moissac (82)
- ↳ CCAS de Limoges (87)

### ■ **Prorogation de validité d'une offre de prêt accordée :**

- ↳ EHPAD de Guïnes (62)
- ↳ EHPAD de Jausiers (04)

## ☒ **COMPTE RENDU COMMISSION ACTION SOCIALE DU 12/12/17**

### ⇒ **Point sur le budget du Fonds d'Action Sociale (FAS) à octobre 2017 :**

Suite aux actions de communications ciblées envers les affiliés, il est constaté une hausse de 8,7% de demandes reçues (160 652 demandes).

Concernant ces demandes, il est remarqué une baisse des demandes d'aides ménagères de 1,1%, par contre la demande de CESU (chèques emplois services universels) affiche une hausse de 17,4%, la demande d'aide à l'habitat augmente de 4,2%.

Pour l'aide-ménagère, la CGT souhaite connaître les motifs de la baisse de ces demandes. Plusieurs pistes sont évoquées :

- 1- un reste à charge trop élevé
- 2- les problèmes de recrutement pour les associations employeurs
- 3- la question des GIR 5 et 6

Une étude sera réalisée sur ces sujets pour permettre d'ajuster au mieux cette aide aux besoins des pensionné- e-s.

### ⇒ **Soutien aux retraité.e.s en situation de fragilité :**

#### **Les demandes d'aides augmentent de 9,3% pour 2017**

- ↳ 44,6% des aides payées concernent l'aide à l'énergie (22% des dépenses du budget du FAS)
  - ↳ 43,3% des aides payées concernent l'aide à la santé (43% des dépenses du budget du FAS)
- Cela en dit long sur la situation financière des retraité- e-s de notre caisse...

En septembre 2017, des actions ciblées ont été réalisées auprès de 1794 retraité.e.s vivant dans les zones touchées par les ouragans. A ce jour, 50 demandes d'aides sont effectuées.

### ⇒ **Quelques chiffres :**

- ↳ **Budget du FAS 2017 = 130,5 millions d'€**
- ↳ **Utilisation à octobre 2017 = 95 535 386€ soit une augmentation de 6,8% par rapport à 2016.**
- ↳ **L'utilisation prévisionnelle à décembre 2017 est de 27 161 676€**
- ↳ **Au total budget 2017 = 122 697 063€.**
- ↳ **Avec cette projection de fin d'année, le budget du FAS sera utilisé à 95%.**

Les administrateur.e.s CGT se félicitent de cette montée en charge du nombre de demandeurs, qui conforte notre position de 2015 et 2016 sur l'augmentation des barèmes et planchers pour accéder aux aides du FAS.

En respectant le budget alloué, nous notons :

- ↳ une augmentation de 8,7% du nombre de bénéficiaires des aides du FAS
- ↳ l'intégration des actions de l'inter - régimes des FAS (800 000€)
- ↳ l'intégration du paiement de la tierce personne pour les Mahorais.e-s (43 700€ en attendant l'application de la réglementation sur l'APA normalement janvier 2018).

Partant du constat que le budget 2017 est respecté, avec une hausse significative des demandes d'aides, la CGT réclame une augmentation des barèmes et planchers de 50 € pour l'année 2018.

En effet, pour 2018 la situation des retraité.e.s n'est guère favorable. La loi de finances impose une hausse de la CSG de 1,7% dès janvier 2018 auquel s'ajoute une « année blanche » en terme de revalorisation des pensions.

Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité cette demande d'augmentation pour 2018 malgré la désapprobation des tutelles (directions du budget et de la sécurité sociale). Nous avons rappelé les prérogatives du conseil d'administration de la CNRACL en matière d'orientation des actions menées et de la définition des critères d'attribution des aides (barèmes). Les tutelles utiliseront-elles leur veto sur cette délibération ?

Affaire à suivre avec les discussions sur la COG 2018-2020...

### ⇒ Retards de traitement des dossiers d'aides :

Nous avons porté les réclamations de certains retraité-e-s sur les délais de traitement des demandes d'aides au FAS. Le service gestionnaire nous a répondu qu'il y avait effectivement eu du retard pris cet été mais qu'ils avaient réussi à le résorber. Si vous constatez des retards dans le traitement de vos demandes n'hésitez pas à contacter les administrateur-trice-s CGT, qui contacteront la caisse sur le suivi de votre dossier.

### ☒ L'INTER – RÉGIMES DES FAS (CNAV, MSA, CNRACL, RSI)

La CGT réaffirme ses attentes

- 1-de retour qualitatif et quantitatif par rapport aux différents ateliers de prévention collective,
- 2-de présentation plus détaillée des nouveaux projets
- 3-d'un suivi des conventions passées

De plus, nous demandons une réflexion de notre CA sur notre implication dans les conférences des financeurs et plus globalement la place de la CNRACL dans cet inter – régimes. Nous ne pouvons pas uniquement discuter des aspects techniques de l'inter – régimes des FAS .il nous faut aussi avoir un positionnement politique ... que portons-nous au Comité national de l'inter régimes des FAS ??

La CGT demande une journée d'étude et d'échange pour définir la politique de la CNRACL au sein de l'inter – régimes. Que se passera-t-il avec la disparition du RSI (convention budget, etc)

### ⇒ Quid des conférences de financeurs pour notre régime ??

D'autant plus que lors de la réunion du Comité de pilotage de l'inter – régimes des FAS du 20/12, Mme Burstin, nouvelle directrice de la CNSA (pour rappel c'est la CNSA qui a en charge le pilotage et l'animation des conférences de financeurs) a établi un bilan des conférences des financeurs.

Elle a évoqué leur dynamisme, les programmes d'actions coordonnés. Elle a évoqué les difficultés soulevées notamment sur les périmètres d'actions mal définis, la question du financement,...

Elle a questionné :

- 1-sur une gouvernance partagée pour les conférences de financeurs ?
- 2-sur l'élargissement des prérogatives des conférences de financeurs ?

La CNAV est intervenue sur :

- 1-intégration des GIR 5 et 6 ?
- 2-la fluidité des parcours (parcours unique utilisation de la grille FRAGIR sur nos départements) ?

À l'écoute des interventions à ce comité de pilotage de l'inter – régimes, il est important d'avoir un positionnement de notre caisse sur tous ces sujets. Pour cela la CGT considère qu'il est important d'y associer tous les affilié-e-s.

En effet, les décisions qui se prennent ne peuvent pas l'être uniquement par un petit groupe d'initiés. ■



Les administratrices et administrateurs CGT vous souhaitent  
une bonne année 2018.

